



Paris, le 19 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

La cinquième édition du Prix **Chercheurs en Actes** est lancée !

Convaincu de l'intérêt d'utiliser des méthodes scientifiques pour aider à faire progresser les pratiques pédagogiques, le Conseil scientifique de l'éducation nationale avec le concours de la Conférence des recteurs, Réseau Canopé, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, le réseau des INSPE, l'Institut français de l'éducation de l'ENS de Lyon, le programme IDEE et GMF, a initié en 2019 le Prix **Chercheurs en Actes**.

Ce prix récompense des équipes pédagogiques qui s'appuient sur la recherche et des méthodes expérimentales rigoureuses dans la réflexion sur leurs pratiques. Le Prix **Chercheurs en Actes** est ouvert aux établissements de tout niveau d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire) publics ou privés sous contrat d'association avec l'État.

Vous faites partie d'une équipe éducative ? Vous avez mis en place des initiatives nourries de la recherche et visant à améliorer les compétences et les connaissances des élèves ? Ces actions pourraient être déployées au sein d'autres structures ? Nous vous invitons à concourir jusqu'au 15 avril 2024 au Prix national **Chercheurs en Actes** : [reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale](https://reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale).

Quatre catégories sont proposées :

- Égalité des chances
- Confiance en soi et compétences socio-comportementales
- Handicap et scolarité inclusive
- Évaluation et intervention pédagogique

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de représentants du CSEN et des institutions partenaires. Les quatre établissements lauréats bénéficieront d'un soutien financier pour accompagner ou développer leur projet.

Dans l'attente de découvrir vos initiatives, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Stanislas Dehaene  
Président du Conseil scientifique  
de l'éducation nationale